

ANNEE 2023



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SPELUNCA-LIAMONE

RAPPORT SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Table des matières

I.	PRESENTATION GENERALE.....	2
A.	PRESENTATION DU TERRITOIRE.....	3
B.	LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS	4
II.	LA PREVENTION	9
A.	LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL.....	9
B.	LES ACTIONS DES AMBASSADEURS DE TRI.....	10
III.	LA COLLECTE	10
A.	TONNAGES 2023 ET COMPARAISON AVEC LES ANNEES ANTERIEURES.....	10
B.	LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS.....	11
C.	LA COLLECTE SPECIFIQUE A GIROLATA	12
D.	LA COLLECTE EN PORTE A PORTE.....	13
E.	LUTTE CONTRE LES INCIVILITES.....	14
F.	VERS UNE GENERALISATION DU TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS.....	14
IV.	LE TRAITEMENT DES DECHETS.....	15
A.	LES INSTALLATIONS DU TERRITOIRE.....	15
B.	LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS.....	16
2.	LA VALORISATION DES DECHETS.....	16
V.	LES INDICATEURS FINANCIERS	17
A.	LA COTISATION AU SYVADEC	17
B.	ETUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION INCITATIVE	17
C.	L'INVESTISSEMENT	17
D.	LA MATRICE DES COÛTS	18

I. PRESENTATION GENERALE

Le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes Spelunca-Liamone a été élaboré en vertu des décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015. Ce document est un outil de communication à destination des élus et des usagers.

L'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

Le service public de prévention et de gestion des déchets fait l'objet d'une comptabilité analytique.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente, respectivement à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destinés notamment à l'information des usagers.

Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.

Le rapport présente les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique.

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 septembre de chaque année.

Ce rapport se veut un rapport de synthèse, il aborde aussi bien les aspects techniques que financiers de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Il permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau de la Communauté de Communes Spelunca-Liamone pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser les usagers et citoyens.

A. PRESENTATION DU TERRITOIRE

Le territoire de la CCSL compte **7 723 habitants** (population INSEE 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2023) répartis sur **33 communes** membres et couvre 923 km². C'est l'un des territoires les plus vastes de la Corse représentant plus de 10% de la surface de l'île.

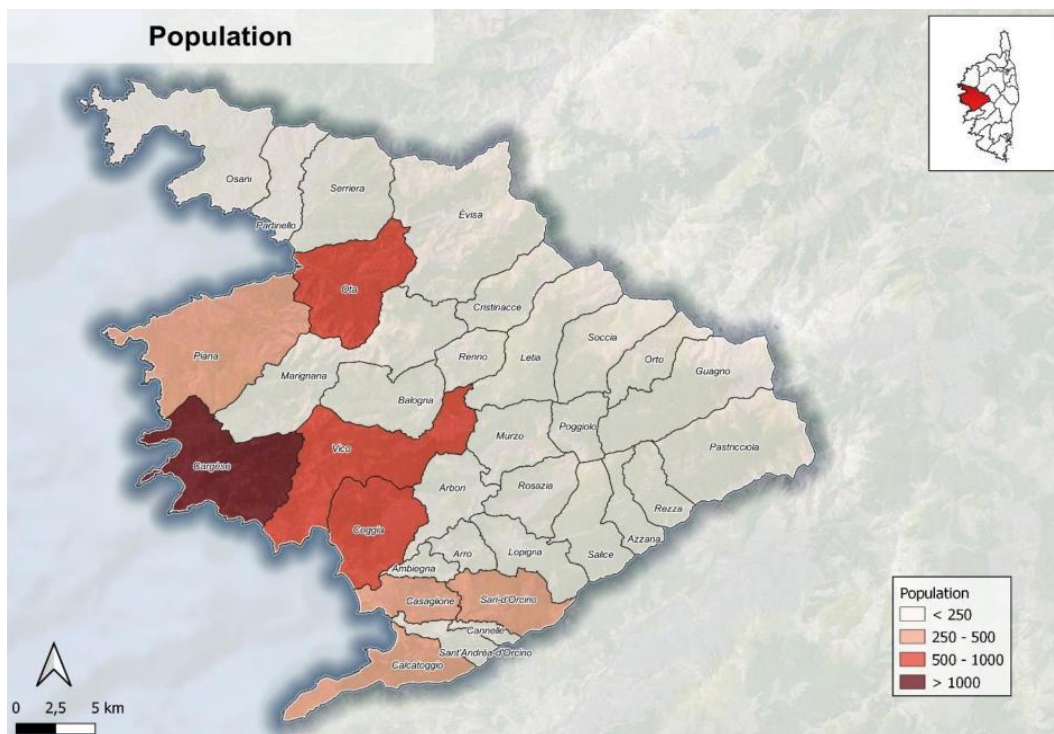


Illustration 2 : Répartition de la population au droit de la CCSL – Source : EODD – Logiciel QGIS (3.16 Hannover) – fond de carte IGN 2021- données INSEE 2019

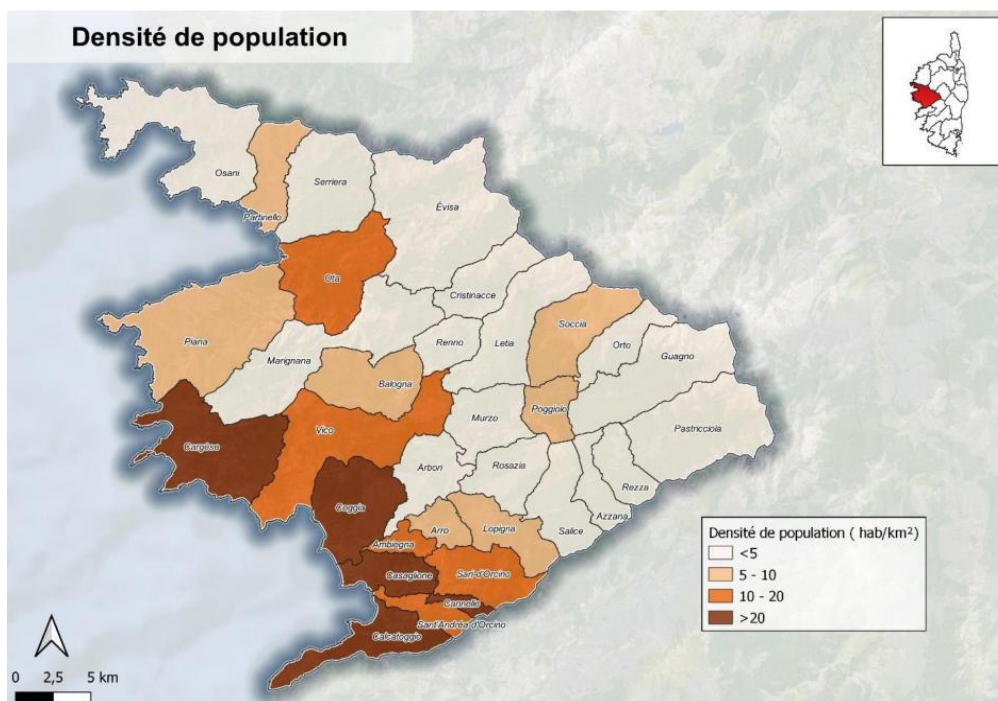


Illustration 3 : Densité de population – Source : EODD- SIG QGIS-INSEE 2019

Le territoire est globalement très peu dense avec une moyenne de 8,2 hab./km². 5 communes présentent une densité comprise entre 20 et 30 hab./km². Cargèse et Vico comptent respectivement 17% et 12% de la population.

Enfin, il s'agit d'un territoire très touristique. L'activité touristique est évaluée à partir du nombre de lits touristiques. Une commune est dite touristique si le nombre de lits touristiques par habitant est supérieur à 2,5 selon SINOE.

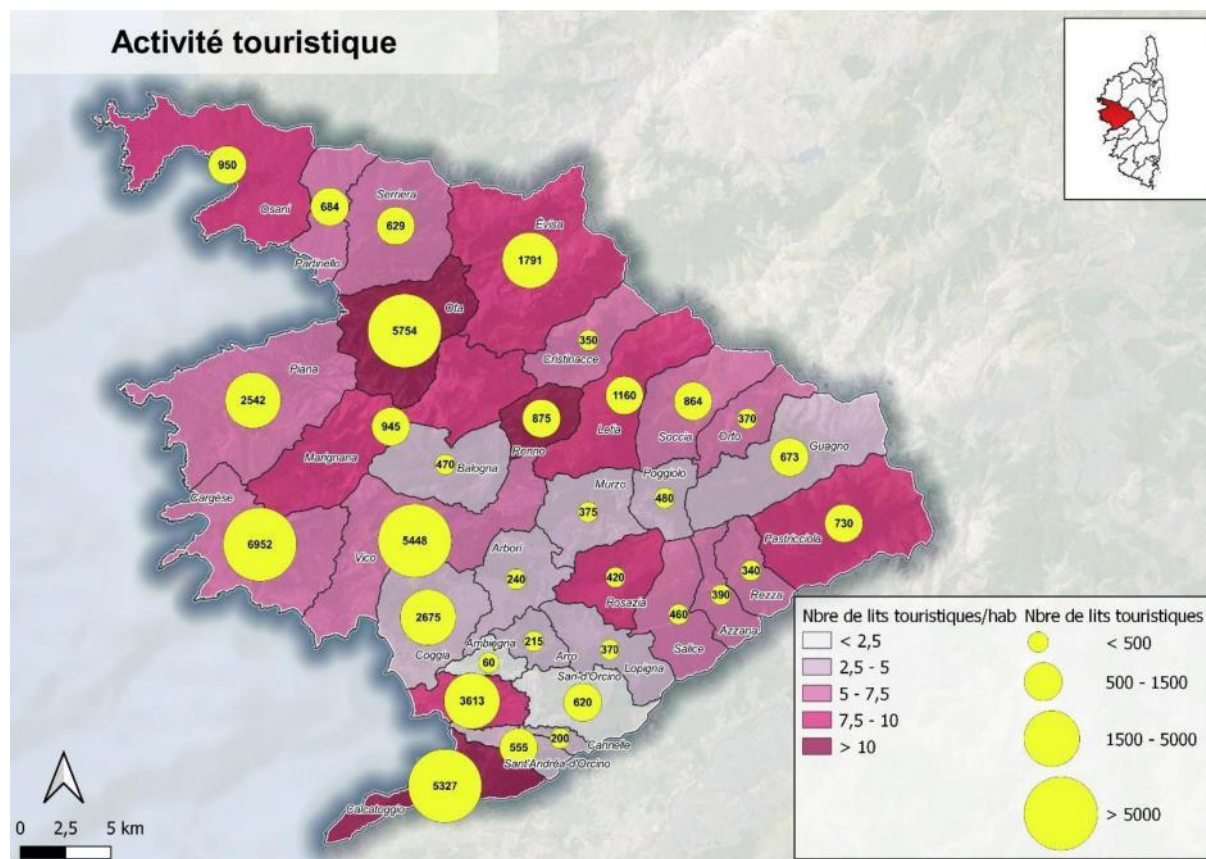


Illustration 13 : Activité touristique de la collectivité – Source INSEE 2022-SIG QGIS

La quasi-totalité des communes de la CCSL sont considérées comme touristiques au sens SINOE. Le nombre de lits touristiques par habitants est élevé, il est supérieur à 5 sur près de 64% des communes.

La population touristique de la CCSL induit une augmentation de +119% de la population municipale. Elle est principalement estimée à partir des résidences secondaires qui représentent 76% des lits touristiques.

C'est un territoire rural présentant un taux de résidences secondaires nettement supérieur au taux de résidences principales ainsi qu'une forte attractivité touristique en saison estivale sur sa façade littorale. La population est multipliée par 3 ou 4 sur certaines communes.

B. LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

1. LES MOYENS HUMAINS

Le service de collecte est composé de 29 agents titulaires :

- 1 responsable technique ;
- 1 adjoint au responsable technique ;
- 1 chef de parc ;
- 1 mécanicien poids-lourds
- 25 agents de collecte des déchets

Durant l'année, la communauté de communes a renforcé son service de collecte avec 20 agents contractuels, de remplacement ou saisonniers.

2. LES MOYENS MATERIELS

a) LES MOYENS MATERIELS EXISTANTS

La CC Spelunca-Liamone dispose des véhicules suivants pour assurer sa mission :

AA194WY	Toyota Dyna	Camion-Poubelle (PL)
AD078QD	Ford Transit - 4 phase 2 (Km)	Camion Benne (VUL)
AD148FS	Renault Trucks Midlum - DXi (Euro 4 & 5)	Camion-Poubelle (PL)
AX197FS	Renault Trucks Maxity (F24 - Km)	Camion Benne (VUL)
BD308LD	Renault Trucks Midlum - DXi (Euro 4 & 5)	Camion-Poubelle (PL)
BF403QP	Renault Trucks Midlum - DXi (Euro 4 & 5)	Camion-Poubelle (PL)
BP159RG	Mitsubishi Fuso Canter - 7	Camion-Poubelle (PL)
BP197RG	Mitsubishi Fuso Canter - 7	Camion-Poubelle (PL)
CA597HZ	Peugeot Partner - 2	Utilitaire - fourgon (VUL)
CJ759JH	Renault Trucks Maxity (Euro 5b+ & 6)	Camion Benne (VUL)
DE588PF	Mercedes-Benz Trucks Atego - 2 (Euro 5)	Camion-Poubelle (PL)
DZ076DE	Renault Trucks Maxity (Euro 5b+ & 6)	Camion-Poubelle (PL)
EC381SN	Vehixel Next (Mercedes Atego - Euro 6)	Camion-Poubelle (PL)
ES078WX	Renault Trucks Maxity (Euro 5b+ & 6)	Camion Benne (VUL)
EW834FG	Renault Trucks Serie D - 10 > 26T phase 1 - dTi (Euro 6)	Camion-Poubelle (PL)
FK391MT	Peugeot Partner - 2 Electric	Utilitaire - fourgonnette (VP)
FQ498WJ	Renault Trucks Serie D - 10 > 26T phase 1 - dTi (Euro 6)	Camion-Poubelle (PL)
FQ501WJ	Renault Trucks Serie D - 10 > 26T phase 1 - dTi (Euro 6)	Camion-Poubelle (PL)
FS135QB	Vehixel Next (Iveco EuroCargo) - Euro 6	Camion-Poubelle (PL)
FS567HH	Vehixel Next (Iveco EuroCargo) - Euro 6	Camion-Poubelle (PL)
FS855JT	Vehixel Next (Iveco EuroCargo) - Euro 6	Camion-Poubelle (PL)
FS910PH	Vehixel Next (Iveco EuroCargo) - Euro 6	Camion-Poubelle (PL)
FZ319PW	Ford Transit/Tourneo Custom - 2 phase 1 (Euro 6)	Utilitaire - fourgon (VUL)
GR-955-JJ	Nissan Cabstar E	Camion-Poubelle (PL)
GR-962 ER	Renault Trucks Midlum - DXi (Euro 4 & 5)	Camion-Poubelle (PL)
GS923HV	Citroën C3 - 3 phase 2	Voiture (VP)
GS944HV	Citroën C3 - 3 phase 2	Voiture (VP)

Le parc de véhicules comprend également 4 véhicules immobilisés ainsi qu'un véhicule accidenté et réformé en octobre 2023.

b) LA LOCATION

Pour les besoins la CC Spelunca-Liamone a procédé à la location d'un VL 5m3 de janvier à décembre

II. LA PREVENTION

Les biodéchets représentent encore 27 % de nos poubelles. Le compostage permet de réduire facilement nos poubelles tout en produisant un compost de grande qualité.

C'est un processus de transformation des biodéchets (déchets alimentaires + déchets verts) par des êtres vivants, en un amendement riche et naturel.

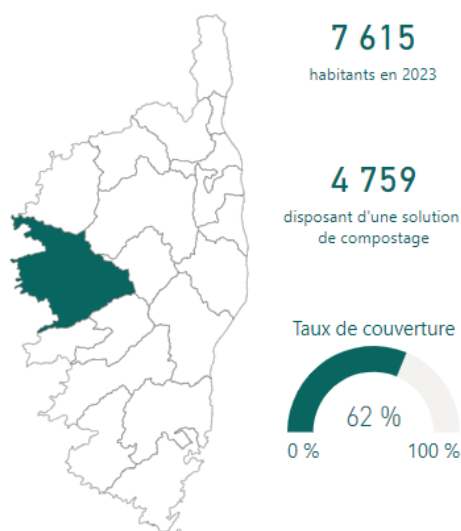
Ce mélange crée dans un composteur un habitat favorable au développement des micro-organismes (bactéries, champignons microscopiques) et d'une microfaune (vers, cloportes et autres insectes). Ces différents micro-organismes, hébergés et nourris, produisent en contrepartie un fertilisant comparable à de l'humus des forêts : le compost !

A. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Dans le cadre de son plan compostage, le SYVADEC distribue gratuitement des composteurs individuels aux particuliers à l'occasion de réunions publiques organisées en collaboration avec le Communauté de communes. Des solutions de compostage adaptées à tout type d'habitation sont proposées par le SYVADEC :

- Lombricomposteurs pour les appartements
- Composteur pour les maisons avec extérieurs

En 2023, 62% de la population du territoire est couverte par le compostage.



(Source SYVADEC)

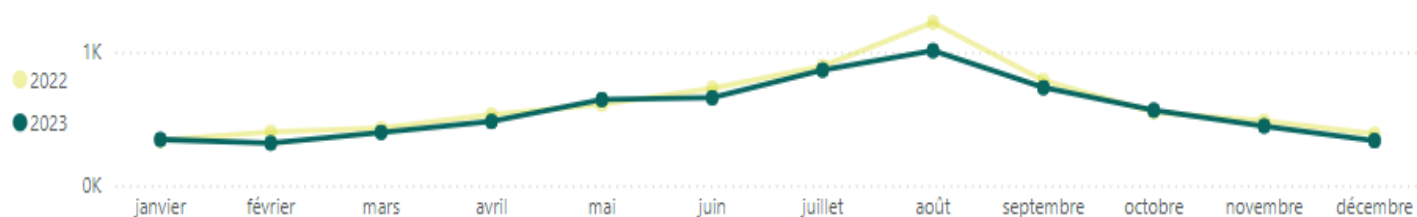
B. LES ACTIONS DES AMBASSADEURS DE TRI

Les ambassadeurs de tri jouent un rôle essentiel dans le processus du tri sélectif puisqu'ils informent et sensibilisent les administrés. Ils se déplacent régulièrement pour aller à la rencontre des professionnels et particuliers. Ils ont également participé à l'animation de stand lors d'événements.

III. LA COLLECTE

Les conditions de collecte des déchets ménagers et assimilés sont fixées par le Règlement de service voté par délibération n°2020-039 en date du 11 décembre 2020.

L'année 2023 est marquée par une diminution globale des volumes de déchets par rapport à l'année 2022.



A. TONNAGES 2023 ET COMPARAISON AVEC LES ANNEES ANTERIEURES

Les ordures ménagères ont diminué de 8% par rapport à 2022. Le tri diminue également à hauteur de 17%

Flux	2019	2020	2021	2022	2023
Collecte sélective	1 013	1 163	1 289	1 474	1 221
Bio Déchets	37	40	179	343	227
Emballages	302	509	349	398	394
Papier	135	94	76	85	81
Verre	539	520	685	648	519
Déchets détournés	111	128	164	194	212
Biodechets compostés par l'habitant	111	128	164	194	212
Résiduel	4 326	3 986	4 193	3 947	3 802
OM	4 049	3 703	3 897	3 830	3 686
Tout Venant	277	283	296	117	116
Textile	15	10	14	13	14
Textiles	15	10	14	13	14
Valorisable Recyclerie	1 311	1 320	1 651	1 746	1 564
ABJ					
ASL					
Cartons	201	169	200	236	204
DDS	5	6	10	13	11
DEEE	157	135	159	155	183
Gravats	151	102	247	191	78
Métaux	161	176	202	199	196
Meuble	217	285	305	271	264
Pneus	7	13	13	19	12
TV Valorisé	222	244	300	464	427
Végétaux	188	191	215	198	188
Total	6 776	6 608	7 311	7 373	6 814

(Source SYVADEC)

B. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont des déchets volumineux non collectés avec les ordures ménagères. Leur collecte nécessite des sujétions techniques spéciales. Ils doivent être collectés à part selon des modalités fixées par arrêté du maire.

La compétence de la collecte des encombrants n'est pas spécifiquement prévue par les statuts de la collectivité, elle n'est donc pas exercée de manière homogène sur l'ensemble du territoire de Spelunca-Liamone.

Communes	Encombrants réalisés par CC Spelunca-Liamone ou commune	Mode (PAV, Porte à porte, Liste)
Cargèse	CC Spelunca-Liamone	PAV
Vico	Commune en régie	
Coggia	Commune en régie	
Ota	Commune en régie	
Calcatoggio	CC Spelunca-Liamone	PAV
Piana	Commune en régie	
Casaglione	Commune en régie	
Sari d'Orcino	Commune en régie	
Evisa	CC Spelunca-Liamone	PAV
Soccia	CC Spelunca-Liamone	Porte à porte
Guagno	Commune en régie	
Balogna	Commune en régie	
Serriera	Commune en régie	
Letia	CC Spelunca-Liamone	Porte à porte
Marignana	CC Spelunca-Liamone	PAV
Partinello	Commune en régie	
Osani	Commune en régie	
Poggiolo	CC Spelunca-Liamone	Porte à porte
Lopigna	CC Spelunca-Liamone	PAV
Pastricciola	CC Spelunca-Liamone	PAV
Arro	CC Spelunca-Liamone	PAV
Murzo	CC Spelunca-Liamone	Porte à porte
Salice	Commune en régie	
Sant'Andrea d'Orcino	CC Spelunca-Liamone	PAV
Ambiegna	CC Spelunca-Liamone	PAV
Renno	CC Spelunca-Liamone	Liste
Orto	Commune en régie	
Arbori	CC Spelunca-Liamone	PAV
Cristinacce	CC Spelunca-Liamone	Porte à porte
Rosazia	Commune en régie	
Rezza	CC Spelunca-Liamone	PAV
Cannelle	CC Spelunca-Liamone	PAV
Azzana	CC Spelunca-Liamone	PAV

La liste des encombrants n'est pas définie par la loi, il peut s'agir notamment :

- Du mobilier (table, chaise, armoire ...),
- De matelas,
- De sommier,
- D'appareils de gros électroménager (lave-linge, réfrigérateur, gazinière ...)

Ne sont pas considérés comme des encombrants bien que volumineux :

- Les gravats qui doivent être amenés en déchetterie,
- Les déchets verts (herbe tondue, branchages ...),
- Les pneus usagés qui doivent être repris gratuitement par votre garagiste,
- Les bouteilles de gaz qui doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remise à un point de collecte autorisé,
- Les cumulus et chauffe-eau
- Les véhicules à moteur

Les conditions de collecte des encombrants sont définies par arrêté du maire, il peut s'agir :

- soit d'une collecte à date fixe ou sur rendez-vous,
- soit d'un dépôt aux points d'apport volontaire
- soit d'un dépôt au quai de transfert du SYVADEC

La production des encombrants sur le territoire de Spelunca-Liamone présente également un fort caractère saisonnier.

Moyens :

- ✓ 2 agents
- ✓ 2 véhicules

C. LA COLLECTE SPECIFIQUE A GIROLATA

Le hameau de Girolata sur la commune d'Osani bénéficie d'un service de collecte des déchets adapté à sa situation géographique et plus particulièrement à son accessibilité qui s'effectue par la mer ou par un sentier de randonnée. Ce hameau sis au sein du Golfe classé patrimoine mondial de l'UNESCO est particulièrement impacté par la saisonnalité. Seulement 8 habitants résident à l'année.

Ainsi, compte tenu des sujétions spéciales de la collecte des déchets à Girolata deux organisations héritées du SIVU du SIA ont été poursuivies par la CC SPELUNCA LIAMONE :

- En saison estivale (avril à octobre) :
 - 1 agent saisonnier à 28 heures
 - 1 prestataire de service pour l'évacuation par barge du tri sélectif
 - Hélicoptage
- En saison basse (novembre à mars) :
 - 1 prestataire de service

Un terrain sis à Novella de 5 000m² est dédié aux installations de 15 moloks pour les ordures ménagères résiduelles.

Les moloks sont évacués lors d'hélicoptages et vidés dans des bennes provenant de Haute Corse compte tenu des difficultés d'accès au col de Palmarella par le sud, liées aux calanches. Ces bennes sont ensuite acheminées par un prestataire jusqu'au centre de Viggianello.

En 2023, 3 hélicoptages ont été réalisés.

Hélicoptage	25801,8
Prestataire tri sélectif barge	8410
Prestataire hiver	2700
Agent saisonnier (brut)	16 576,36
TOTAL	53 488,16€

D. LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

Depuis janvier 2020 la collecte des déchets en porte à porte a été progressivement mise en place sur 8 communes dans le but :

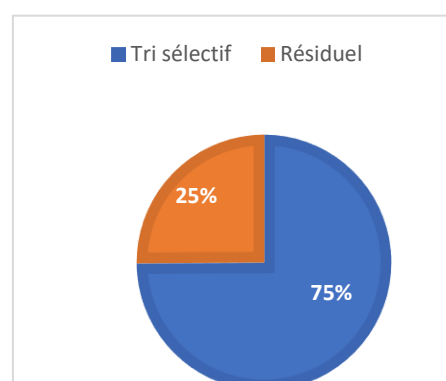
- De faciliter le geste de tri
- De responsabiliser les administrés
- De proposer un service de collecte de proximité
- D'améliorer le cadre de vie

Ce nouveau mode de collecte a engendré une nouvelle organisation et l'adaptation des véhicules de collecte :

- 2 ambassadeurs de tri assurent la communication auprès des usagers
- La collecte est effectuée en sac en porte à porte conformément au calendrier de passage
- Les sacs doivent être déposés par l'utilisateur avant 6h le matin
- Les sacs de tri sont distribués par la Communauté de communes
- Le véhicule de collecte est adapté aux ruelles étroites mais ne dispose qu'une faible capacité

Les chiffres :

EMBALLAGES	36 tonnes
PAPIERS	6 tonnes
VERRE	18 tonnes
BIODECHETS	26 tonnes
ORDURES MENAGERES	29 tonnes



A noter que depuis le début de l'opération, la Communauté de communes a fait l'acquisition de sacs de tri avec la participation de la Collectivité de Corse à hauteur de 26 833€ sur la Dotation Quinquennale.

E. LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

En 2020, le Président de la communauté de communes Spelunca-Liamone a renoncé à l'exercice des pouvoirs de police spéciale en matière de déchets par arrêté n°2021-001.

Les maires conservent donc la police spéciale des déchets jusqu'au renouvellement du conseil communautaire et l'élection d'un nouveau président.

De nombreuses incivilités sont constatées sur l'ensemble du territoire (dépôts de gravats, non-respect des jours de collecte des encombrants, etc.) engendrant des nuisances, une détérioration du cadre de vie ainsi qu'un surcoût considérable pour les collectivités. La création d'une police environnementale est fondamentale

F. VERS UNE GENERALISATION DU TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS

Depuis 2019, la collectivité a mis en place une collecte en porte à porte pour les professionnels dont le tonnage s'élève, en 2022, à 324 tonnes.

Entre 2020 et 2022, la collectivité a instauré une collecte des biodéchets, en sac, en porte à porte sur 8 communes de montagne. Les biodéchets représentent 27% de cette collecte. Néanmoins, le coût de cette collecte s'élevait en 2021 à 14 000€ la tonne.

Entre 2019 et 2022 la collectivité a collecté au total 599 tonnes de biodéchets.

Parallèlement le SYVADEC, en collaboration avec la Communauté de communes, distribue gratuitement des composteurs sur l'ensemble du territoire.

L'état des lieux réalisé dans le cadre de l'étude pour la généralisation du tri à la source fait apparaître les enjeux suivants qui doivent être pris en compte pour la définition du mode de gestion à mettre en œuvre ou pour compléter le schéma de gestion des biodéchets déjà en place.

- Territoire très vaste avec de nombreux villages et hameaux
- Territoire avec 2 types d'habitat d'instincts : montagne et littoral
- Fort impact touristique
- Difficulté d'accès des bourgs de montagne
- Gros potentiel de déploiement du compostage individuel et partagé sur le secteur montagne

Proposition du mode de gestion des biodéchets :

1) La sectorisation du territoire :

Le service proposé pour la collecte des biodéchets devra être adapté au territoire en prenant en compte les disparités entre le littoral et la montagne.

2) Le mode de gestion :

D'une manière générale, la mise en place de solution de proximité sera privilégiée.

- Le déploiement des composteurs individuels devra être poursuivi. A ce titre il est proposé aux membres du Conseil communautaire de récupérer la gestion des distributions en lieu et place du SYVADEC.
- L'intensification de la mise en place de composteurs partagés ou collectifs. La gestion des composteurs partagés sera à la charge de la Communauté de communes qui formera des agents « maitres composteurs ». Les composteurs collectifs seront installés chez les professionnels les plus excentrés et gérés par leurs soins. L'utilisation de pavillon de compostage pourra également être proposée.

- Dans les zones les plus urbaines, la collectivité pourra proposer une solution en points de regroupement.
- La collecte en porte à porte sera poursuivie chez les professionnels. Elle pourra être mise en place pour les particuliers en fonction de la géographie du territoire, de la typologie de l'habitat et des moyens nécessaires.

Pour l'installation de ces équipements, chaque commune devra mettre à disposition de la Communauté de communes des espaces fonciers communaux ou privés (sous réserve de la signature d'une convention) accessibles aux usagers et à un véhicule de type utilitaire.

Le nombre de points de proximité en composteurs partagés devra être en cohérence avec la densité de population, la géographie et les caractéristiques propres de chaque commune. **Conformément à l'arrêté ministériel du 7 juillet 2021, l'installation de points d'apport volontaire de biodéchets, pour les communes rurales, devra couvrir maximum 250 habitants par point d'apport volontaire.**

Afin de mener à bien ce projet le Conseil communautaire a approuvé par délibération n°2023-014 du 11 avril 2023, le recrutement d'un chargé de mission biodéchets, contractuel (poste financé par l'Etat – Dispositif Fonds vert).

A la clôture de l'exercice 2023 :

- Le recrutement était infructueux.
- Une demande de financement a été déposée pour l'acquisition de bacs et abris bacs afin d'équiper les points de collecte, des communes du littoral, du flux biodéchets
- La SYVADEC a été sollicité pour la mise en place de composteurs partagés sur les communes de montagne.

IV. LE TRAITEMENT DES DECHETS

La communauté de communes Spelunca-Liamone est adhérente au SYVADEC pour le traitement des déchets collectés sur son territoire.

A. LES INSTALLATIONS DU TERRITOIRE

Le SYVADEC a mis en place deux quais de transfert sur le territoire ainsi qu'une plateforme de traitement des biodéchets :

- ✓ Quai de transfert de Vico

Ce quai était un centre d'enfouissement pour les OM résiduelles jusqu'en avril 2017. Il est désormais uniquement un quai de transfert. Le quai de transfert est actuellement insuffisant pour recueillir l'ensemble des flux du territoire de l'Ouest Corse. En période estivale, un certain nombre de camions n'ont pas pu décharger leurs collectes en raison de la saturation des bennes, ce qui a généré des problèmes organisationnels pour la collectivité.

- ✓ Quai de transfert de Piana

Ce quai de transfert est adapté pour recevoir les flux de déchets des communes de Piana, Ota, Osani, Serriera et Partinello. Par contre, il ne peut recevoir les flux de la commune de Cargèse en cas de saturation du quai de transfert de Vico.

Par ailleurs, la situation de ce quai n'est pas idéale pour les communes du SIA et d'Ota en raison des calanques de Piana à traverser pendant la période estivale. Cela nécessite de réaliser les collectes très tôt le matin afin d'éviter le trafic routier.

- ✓ Plateforme de traitement des biodéchets de Cargèse

Depuis le 1^{er} mai 2019, la Communauté de communes a accès à la plateforme de traitement des biodéchets sise lieudit A Confina – Commune de Cargèse.

- ✓ Recyclerie de Rezza

La recyclerie de Rezza est fermée depuis le 1^{er} juin 2017, provoquant une augmentation des dépôts d'encombrants et le rallongement de la durée des tournées pour les communes du Cruzzini. Le temps de trajet de la commune de Pastricciola au quai de transfert de Vico est de 2h45.

Par délibération n°2019-054 en date du 13 décembre 2019 le Conseil communautaire s'est prononcé en faveur de l'implantation d'une infrastructure de proximité à Rezza. Cette installation, gérée par le SYVADEC, permettra d'offrir aux usagers un service de proximité.

L'étude de faisabilité a été réalisée par le SYVADEC et a obtenu un avis favorable. Le SYVADEC va procéder à des travaux de réhabilitation du site à hauteur de 150 000€. Une ouverture est prévue en octobre 2024. Le site sera accessible 2 demi-journées par semaine.

B. LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS

1. LE STOCKAGE DES ORDURES MENAGERES

En 2019, les ordures ménagères du territoire de la CC SPELUNCA LIAMONE ont été transportées vers une installation appartenant au SYVADEC à Viggianello.

A partir du 8 novembre 2019, l'accès à l'ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux) de Viggianello a été bloqué par le collectif Valindu Lindu en réaction à la décision de la Préfète d'autoriser la société *Lanfranchi Environnement* à exploiter une ISDND à Viggianello.

Depuis, les ordures ménagères sont à nouveau acheminées vers le site de Viggianello.

2. LA VALORISATION DES DECHETS

La rupture de charges des collectes sélectives se fait sur les quais de transfert. Après pesée, les différents flux sont transportés vers les sites de tri et de valorisation :

- Les papiers et journaux sont envoyés vers les usines papetières
- Le verre est transporté à Béziers pour être reconditionné
- Les emballages sont valorisés à Nîmes
- Les métaux, aluminium sont transférés au centre d'affinage d'aluminium selon les demandes
- Les cartons sont réceptionnés à Avignon
- Les bennes de meubles sont collectées par les prestataires de collecte sous contrat avec EcoMobilier sur les quais de transfert. Pour la Corse les prestataires locaux sont : AM Environnement et Environnement Services. Leur rôle est de les démanteler en vue de regrouper les matières par famille de matériaux : bois, mousse, plastique, ferraille, laine...Les matériaux seront ensuite expédiés vers des repreneurs sur le continent qui les utiliseront comme matière première pour la fabrication de nouveaux objets.
- Les biodéchets sont traités sur la plateforme de Cargèse

V. LES INDICATEURS FINANCIERS

Le coût à la tonne s'établit à 459€ (moyenne régionale à 451€). Le service de collecte est financé à 97% contre 84% en 2021. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères représente 86% du financement et la redevance spéciale des ordures ménagères 11%.

A. LA COTISATION AU SYVADEC

Année	Cotisation	Soutien	Contribution	Contribution par habitant
2020	1 371 184 €	184 994 €	1 186 190 €	155 €
2021	1 494 976 €	179 038 €	1 315 938 €	173 €
2022	1 543 277 €	258 048 €	1 285 229 €	170 €
2023	1 581 599 €	288 098 €	1 293 501 €	170 €
Prévisionnelle 2024	1 378 425 €	4 268 €	1 374 157 €	178 €

(Source SYVADEC)

B. ETUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION INCITATIVE

Au cours de l'année 2023 la Communauté de communes a participé à une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative portée par le SYVADEC.

Un bureau d'études spécialisé dans la prévention et la gestion des déchets, accompagné d'un cabinet d'études financier, ont été mandatés par le SYVADEC pour la réalisation de la mission qui se déroulait en 5 phases.

A l'issue de la mission, un plan d'action a été proposé à la Communauté de communes. La mise en œuvre de cette tarification incitative implique :

- Une adaptation du schéma de collecte au nouveau mode de financement
- Des investissements importants qui seront déterminés en fonction du choix des modes de collecte des déchets (matériels de pré-collecte, logiciel, véhicules, etc.)
- Des moyens humains supplémentaires (police environnementale, agent en charge de la facturation, agent en charge de la mise en œuvre de la TI, etc.).

La mise en œuvre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative ainsi que de la redevance spéciale incitative est estimée à 8 ans.

Dans cette perspective, la Communauté de communes va lancer une étude d'optimisation du service de collecte des déchets d'ici 2024.

C. L'INVESTISSEMENT

Au cours de l'exercice 2023 la Communauté de communes a procédé aux investissements ci-dessous :

Objet	Montant TTC
Bacs de tri sélectif	15 601.2€
Bacs ordures ménagères	5 940€
Outillage mécanique	4 125.61€
Travaux de l'air de lavage des véhicules	34 078€

D. LA MATRICE DES COÛTS

Ligne de la matrice	FLUX DE DECHETS										Total
	OMR	Verre	RSOM - IRM	RSOM - Emballages	Déchets des déchets	Biodéchets	Emcombrants	Déchets des professionnels - Déchets organiques	Déchets des professionnels - Cartons	Textiles	
Charges de structure	77 318 €	10 531 €	2 680 €	26 872 €	13 395 €	4 409 €	9 130 €	17 863 €	3 318 €	309 €	165 826 €
Communication	42 530 €	4 673 €	1 165 €	13 190 €	2 829 €	2 497 €	3 893 €	7 618 €	1 415 €	276 €	80 395 €
Prévention	36 389 €	775 €	121 €	588 €	1 975 €	28 €	415 €	484 €	85 €	21 €	40 881 €
Pa-collecte	9 680 €	5 041 €	3 824 €	8 021 €	- €	- €	- €	25 205 €	- €	- €	51 771 €
Collette	647 844 €	194 316 €	51 048 €	375 200 €	139 116 €	90 751 €	170 495 €	239 051 €	68 053 €	5 357 €	2 035 241 €
Transfert/Transport	202 232 €	25 686 €	2 466 €	27 295 €	46 322 €	1 017 €	9 734 €	17 338 €	359 €	1 253 €	333 701 €
Traitement des déchets non dangereux	- €	- €	- €	- €	55 578 €	- €	13 565 €	- €	- €	- €	69 143 €
Tri et conditionnement	- €	- €	- €	165 128 €	18 136 €	- €	- €	- €	2 648 €	- €	185 911 €
Compostage	- €	- €	- €	- €	18 136 €	2 754 €	- €	48 988 €	- €	- €	67 858 €
Stockage de déchets non dangereux	761 813 €	- €	- €	- €	6 378 €	- €	1 557 €	- €	- €	- €	769 747 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	- €	- €	- €	- €	1 592 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 592 €
TOTAL CHARGES	1 778 105 €	241 021 €	61 503 €	616 293 €	303 457 €	101 457 €	208 788 €	408 527 €	75 888 €	7 217 €	3 802 057 €
Ventes de produits et d'énergie	- €	26 058 €	4 057 €	16 125 €	12 380 €	- €	2 601 €	- €	2 161 €	- €	63 402 €
Matériaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Compost	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Energie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Prestation à des tiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Autres produits	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Tous soutiens des sociétés arrêtées	- €	92 386 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Rapports des subventions d'investissement	- €	28 977 €	2 905 €	17 017 €	- €	- €	4 214 €	12 095 €	2 809 €	- €	80 901 €
Subventions de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Aides à l'emploi	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL PRODUITS	28 977 €	127 593 €	21 384 €	90 289 €	56 254 €	3 745 €	16 034 €	12 095 €	12 628 €	- €	358 999 €
TVA acquittée	22 116 €	6 044 €	1 711 €	11 804 €	264 €	2 676 €	3 095 €	13 224 €	2 007 €	6 €	62 946 34 €
REOM	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 055 872,00 €
Redevance spéciale et facturation à l'usager	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Redevance spéciale	390 048,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	390 048,00 €
Facturation à l'usager	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Contribution des collectivités	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CONTRIBUTIONS	3 455 920,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 455 920,00 €

Populations et tonnages

Population desservie	7 562	7 562	7 562	7 562	7 562	7 562	7 562	7 562	7 562	7 562	7 562	7 562
Tonnage de référence	3 666	519	81	394	1 323	19	278	324	57	14	6 695	
Population liée aux prestations à des tiers												
Tonnage lié aux prestations à des tiers												
Quantité collectée (kg/haib desservi de la collectivité)	487	69	11	52	175	3	37	43	7	2	885	

Montants annuels

Charges fonctionnelles	120 148 €	15 204 €	3 844 €	40 052 €	16 224 €	6 906 €	13 023 €	25 481 €	4 733 €	585 €	246 211 €
Charges techniques (y compris regroupements)	1 657 957 €	225 617 €	57 459 €	576 231 €	287 233 €	94 591 €	195 765 €	383 045 €	71 155 €	6 632 €	3 555 946 €
Total charges (y compris regroupements)	1 778 105 €	241 021 €	61 303 €	616 293 €	303 457 €	101 457 €	208 788 €	408 527 €	75 888 €	7 217 €	3 802 057 €
Total produits	28 977 €	127 593 €	21 384 €	90 289 €	56 254 €	3 745 €	16 034 €	12 095 €	12 628 €	- €	368 999 €
Coût aide HT	1 749 129 €	113 428 €	39 919 €	526 005 €	247 203 €	97 711 €	192 755 €	395 432 €	63 260 €	7 217 €	3 433 059 €
Coût aide TTC	1 771 245 €	119 472 €	41 629 €	537 809 €	247 467 €	100 387 €	195 850 €	409 655 €	65 267 €	7 223 €	3 456 008 €
Total contributions	3 455 920 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 455 920 €

Taux de couverture du coût aide par les contrib. **99%**

Coûts par habitant

Coût aide HT	231 €	15 €	5 €	70 €	33 €	13 €	25 €	52 €	8 €	1 €	454 €
--------------	-------	------	-----	------	------	------	------	------	-----	-----	-------

Coûts par tonne

Coût aide HT	475 €	219 €	493 €	1 335 €	187 €	5 143 €	693 €	1 224 €	1 117 €		
--------------	-------	-------	-------	---------	-------	---------	-------	---------	---------	--	--